

ÎLE-DE-FRANCE

Axe 1 : Ressources Humaines & encadrement

Mise en place du télétravail

Contexte

Sera renseigné ultérieurement

Objectifs

Comprendre le télétravail. Introduction et contexte économique, technologique et sociologique. Connaître le cadre juridique national. Savoir définir une procédure de mise en œuvre du télétravail dans l'établissement. Organiser le travail en équipe à distance.

Renseignements complémentaires

Durée : 1à 4 jours (par demi-journée) **Programme :** La définition du télétravail. Les avantages et inconvénients pour la structure et l'agent. La définition et le cadre juridique du télétravail : négociation paritaire et accord d'établissement. La mise en place d'une charte du télétravail. La communication et la formation : des étapes à ne pas négliger. La typologie des tâches. La réorganisation d'un service impacté par le télétravail.

Public

DRH et directeurs des établissements de la FPH

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

GERESO